

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
du mardi 29 août 2023**

Réf. 1242

Mélanide Fortin-Boisvert et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de présidente et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale et mot de bienvenue
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 17 mai 2023 (**documents joints**)
5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
6. Élection au Bureau syndical et au CAP
7. Élection d'un comité de scrutin secret (un poste vacant au comité du pré-CRT)
8. Élection au comité de surveillance des finances (un poste vacant)
9. Bilan des représentants-es au CCMM-CSN
10. Plan de travail 2023-24 et formation des comités (**document à venir**)
11. NÉGO 2023
 - 11.1. Table centrale
 - 11.2. Table sectorielle
12. Suivi de modification au *Règlement sur le calendrier scolaire* (**document joint**)
13. Questions diverses
14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée générale

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et tous. L'assemblée se tient en duplex aux campus 6220 et du 3800. Elle souligne que nous aurons une grosse année, avec la phase importante de la négociation cet automne et l'arrivée probable de moyens de pression plus corsés afin de se faire entendre auprès du gouvernement, en plus de l'embauche d'une nouvelle direction des études, de nombreux changements de direction adjointe, de même que la fin du mandat à la fin de l'année 2023 de la directrice générale et du directeur des ressources humaines qui part à la retraite à la fin de l'année scolaire.

2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Le comité exécutif propose Mélanide Fortin-Boisvert à titre de présidente d'assemblée et Julien Boriasso à titre de co-président au campus du 6220. Il-elle-s sont élus-es.

3. Adoption de l'ordre du jour

Mélanide Fortin-Boisvert fait la lecture de l'ordre du jour, auquel le comité exécutif a apporté deux modifications : au point 9) Bilan et élection au CCMM-CSN et un nouveau point 11) Changement aux règles de fonctionnement de la RSA.

Il est proposé par le comité exécutif,
d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal du 17 mai 2023

Il est proposé par Julien Villeneuve, appuyé par Manon Bertrand, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale 17 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis :

- **Profil de la personne à la direction des études (DÉ).** Le comité de sélection s'est réuni durant l'été pour le recrutement d'un-e nouveau-elle DÉ. Nous aurons des nouvelles plus précises d'ici deux semaines.
- **Profil de la personne à la direction générale (DG).** La directrice générale a annoncé qu'elle ne renouvelle pas son mandat qui se terminera le 31 décembre prochain. Le comité syndical de profil se réunira sous peu.

5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Étienne Raymond, appuyé par Chantal Poirier, d'admettre les personnes suivantes à titre de membre du SPPCM :

- Lucas Aubé, physique
- Yohann Demierre, sciences sociales (économie)
- Medgy Érius, soins infirmiers
- Charlotte Huebner, éducation physique
- Geneviève Lemoine, lettres, arts et histoire de l'art
- Teimour Mamedov, soins infirmiers
- Adrien Mochez, éducation physique
- Richard Perron, sciences sociales (sociologie)
- Nathalie Prieto, éducation physique
- Sarah Thibault, sciences sociales (politique)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Élection au Bureau syndical et au CAP

Il est proposé par Manon Bertrand, appuyé par Dominic Girard, d'entériner l'élection des délégués au Bureau syndical suivants :

- Étienne Côté, Histoire-géographie
- Michel Sirois, département d'administration, techniques administratives et bureautique (DATAB)

et d'entériner l'élection des représentants-es au CAP suivants-es :

- Gabriella De Alexandris, techniques de la documentation
- Medgy Erius, soins infirmiers
- Luc Morin, techniques auxiliaire de justice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Élection d'un comité de scrutin secret (un poste vacant au comité du pré-CRT)

Deux postes sont vacants à la suite de la démission de Marc-André Robert (à la suite de son élection au comité exécutif) et de Natalie Lacombe. L'élection se tiendra à l'assemblée du 12 septembre.

Il est proposé par Isabelle Bergevin, appuyé par Janie Tremblay, d'élire les personnes suivantes au comité de scrutin :

- Présidence : Johanne Verge
- Secrétariat (3800) : Stéphanie Larocque
- Secrétariat (6220) : Julien Boriasso

- **4 scrutateurs-trices (dont une personne pour le 6220) : Manon Bertrand, Pascale Gravel, Éryck Malouin (au 3800) et Luc Vermette (au 6220).**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Élection au comité de surveillance des finances (un poste vacant)

À la suite de la démission d'Ariane Robitaille, un poste est vacant. Mehdi Lahlou a signifié son intérêt.

Il est proposé par Chantale Poirier, appuyé par Ann Comtois,
d'élire Mehdi Lahlou à titre de membre du comité de surveillance des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Bilan des représentants-es et élection au CCMM-CSN

Ann Comtois, Marc-André Houle et Medhi Lahlou ont siégé au CCMM l'an dernier. Marc-André présente le rôle du CCMM ainsi que les principaux dossiers abordés l'an dernier, tant au premier front tel que les syndicats locaux en conflit ou en négociation de leur première convention collective, dont plusieurs sont en grève depuis longtemps ; au deuxième front : les dossiers de santé et sécurité au travail, les solidarités internationales, les luttes pour l'accès aux services publics et contre les changements climatiques. Ann précise qu'elle a participé au comité éducation qui a traité d'enjeux tels que la ségrégation scolaire et l'accès à l'éducation.

Il est proposé par Dominic Girard, appuyé par Lynda Champagne,
de recevoir le bilan des délégués-es 22-23 du CCMM-CSN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un poste de délégué officiel est vacant à la suite du désistement de Medhi Lahlou. Il est aussi possible d'ajouter d'autres délégués-es substitués.

Il est proposé de par Julien Villeneuve, appuyé par Roxana Paniagua Humeres,
d'élire Dominique Boisvert à titre de délégué officiel et d'Anne-Marie Le Saux et Étienne Raymond à titre de délégué-e substitués au CCMM-CSN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Plan de travail 2023-24 et formation des comités

Le comité exécutif et l'adjointe administrative présentent le plan de travail 2023-24 ainsi que les comités syndicaux qui seront formés. En plus des tâches régulières, l'équipe souligne les dossiers spécifiques de l'année : le remplacement de l'adjointe administrative qui sera en congé à l'hiver 2024, les dossiers relatifs à la négociation du secteur public, le comité sur l'utilisation du papier à Maisonneuve qui seront portés par Isabelle Rivet ; la prise de possession des nouvelles fonctions de Marc-André Robert, à titre de secrétaire, (qui siègera au comité SST et au comité de suivi au plan stratégique) et d'Antonia Kouloumentas, à titre de vice-présidente à l'information et à la mobilisation, (qui conserve le comité sur la diversité et l'inclusion ainsi que le comité vert, en plus de la négo et de la mobilisation) ; l'entente en soins infirmiers pour le passage de la formation continue au régulier ainsi que les dossiers de report de disponibilité, des horaires et des contraintes horaires seront portés par Jérôme Champagne à la vice-présidence aux relations de travail ; les nombreux dossiers d'affaires pédagogiques, dont ceux liés aux sous-comités de la CÉ, comme la PIEA et les guides d'application (fraudes, révisions de notes, etc.), le mandat des profs-pivots, le processus d'appel des projets d'aide à la réussite) et les autres dossiers ponctuels seront portés par Andréane St-Hilaire. En soutien à l'équipe, l'adjointe administrative sera amenée à collaborer à l'élaboration d'une politique de protection des données personnelles et les cyberattaques, puis à l'embauche et l'intégration de sa-son remplaçant-e.

Il est proposé par Chantal Poirier, appuyé par Étienne Raymond,
d'adopter le plan de travail 2023-24

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le formulaire d'inscription pour les comités syndicaux sera publié dans la prochaine infolettre et leur élection sera effectuée lors d'une prochaine assemblée.

11. Changement aux règles de fonctionnement de la RSA

Marc-André Robert présente l'avis de motion proposé par le Syndicat des profs du Cégep de St-Laurent qui sera discutée à la Réunion des syndicats adhérents (RSA) les 14 et 15 septembre prochains qui vise à modifier les règles de fonctionnement de la RSA. Il invite l'assemblée à donner son avis, en particulier celui de ne pas faire la promotion du secteur privé ce qui empêcherait de demander de nouvelles modifications aux assurances pour permettre le remboursement de soins du privé. Antonia Kouloumentas précise qu'il n'est pas question d'enlever l'accès aux spécialistes actuellement payés par les assurances.

Avis de motion au sujet des assurances collectives

Le CFARR et la RSA proposent des recommandations de modification en vertu des principes suivants :

- Que le régime d'assurance respecte les principes de mutualisation;
- Que le régime d'assurance ne fasse pas la promotion du secteur privé en santé;
- Que le régime d'assurance offre une bonne couverture pour les membres tout en minimisant le coût des primes.

Questions et interventions.

Il est proposé par Marc-André Houle, appuyé par Karine Damarsing,
de modifier les principes qui guident les recommandations de modifications à nos assurances telles que présentées.

REJETÉE

L'assemblée générale a rejeté l'avis de motion en raison de son ambiguïté. Elle suggère plutôt de soumettre à la RSA, en ce qui a trait au 2e picot de l'avis de motion (« Que le régime d'assurance ne fasse pas la promotion du secteur privé en santé »), que le régime d'assurance fasse la promotion du secteur public en santé.

12. NÉGO 2023

12.1. Table centrale

Antonia Kouloumentas déplore que pour contrer le manque de personnel dans le secteur public, le gouvernement envisage de sabrer dans le régime de retraite, en diminuant les rentes et en retardant la retraite à 57 ans. Le Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP) se réunira les 6 et 7 septembre pour discuter des moyens de pression à exercer en Front commun. Une manifestation nationale est organisée le samedi 23 septembre afin d'envoyer un message fort au gouvernement et démontrer un large appui de la population aux services publics. Antonia invite les membres à être présents-es en grand nombre, avec leur famille et amis-es.

Questions et interventions.

12.2. Table sectorielle

Au retour des vacances, les rencontres de négo sectorielle se sont intensifiées et le gouvernement semble voir régler cet automne. Le comité de négo a pu présenter toutes nos demandes, mais le gouvernement démontre de la fermeté. Les autres tables sectorielles ont davantage avancé. Afin que le gouvernement ne nous l'impose, notre comité de négo nous invite à prioriser nos demandes et soumet à la consultation une proposition de priorisation. Elle a été présentée au Bureau syndical jeudi dernier afin qu'elle soit diffusée dans les départements et elle sera traitée à prochaine assemblée le 12 septembre. Le retour de consultation est prévu les 21-22 septembre en réunion de l'Alliance des professeures et professeurs de cégep (ASPPC).

13. Suivi de modification au *Règlement sur le calendrier scolaire*

Andréane St-Hilaire présente les modifications de libellé au Règlement sur le calendrier scolaire proposées par le comité des affaires pédagogiques (CAP) qui respectent les mandats votés en assemblée générale à l'hiver 2022 et 2023. Elle fait une mise en contexte, à commencer par la négociation sur l'ouverture du calendrier à l'hiver 2022, suivi du travail en sous-comité et en CAP en 22-23, puis de la présentation d'un nouveau calendrier 23-24 par la Direction des études à une Commission des études (CÉ).

RÈGLE GÉNÉRALE

Le Collège organise, au cours de l'année scolaire, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Pour chacune des deux sessions, le calendrier scolaire comprend :

- Un nombre égal de jours de cours du lundi, du mardi, du mercredi, du jeudi et du vendredi, en l'occurrence 15;
- 5 jours réservés à des évaluations sommatives, placés après la 15^e semaine complète de cours, pendant lesquels l'horaire régulier de la session est suspendu;
- ~~Chaque session~~ Une semaine composée de 5 jours consécutifs de soutien à la réussite qui débute le un ~~lundi~~ ~~suivant la 8^e semaine de cours.~~ À l'automne, un minimum de 9 jours ouvrables suivants l'Action de grâce est prévu avant la semaine de soutien à la réussite. À l'hiver, la semaine de soutien à la réussite se tient vers la fin février ou le début mars ; une attention particulière est portée à la position de la semaine de relâche du CSSDM de manière à superposer les deux semaines. Advenant une modification du calendrier scolaire en cours d'année, ces jours peuvent être utilisés aux fins de réaménagement;
 - ~~Note : Cette règle est appliquée dès que la 8^e semaine de cours est entamée d'au moins 3 jours;~~
- 1 jour réservé pour la tenue de l'épreuve uniforme de français;
- Lorsqu'il est possible, un jour ou deux jours de réserve sont ajoutés vers la fin de la session.

RÈGLES PARTICULIÈRES

1. Le calendrier scolaire doit faire en sorte que le déroulement de la session pour l'ensemble des groupes soit le mieux synchronisé possible.
2. Les semaines complètes de cours sont privilégiées.
3. Le calendrier laisse entre les deux sessions le temps nécessaire à la réalisation des opérations assurant un passage cohérent entre les apprentissages d'automne et d'hiver.
4. Pour tenir compte de contraintes exceptionnelles, notamment dans les stages, des aménagements particuliers des jours de soutien à la réussite peuvent être autorisés par la Direction des études.

5. Le calendrier doit indiquer les dates suivantes :
 - Les dates de début et de fin de session;
 - Les dates limites pour abandonner un cours;
 - Les dates des journées réservées à l'Épreuve uniforme de français;
 - Les dates de remise des notes par les enseignants;
 - Les dates des journées d'accueil précédant le début des cours;
 - Les dates des journées portes ouvertes;
 - La date de la course des Vikings;
 - Les dates des pauses communes de la formation générale (jeudis des semaines 6 et 10)

RESPONSABILITÉS

1. Le calendrier scolaire est adopté par le conseil d'administration, après consultation de la Commission des études.
2. En cours d'année, les modifications au calendrier scolaire sont effectuées par le directeur général, lorsqu'elles n'entraînent pas de changement de la date de fin de session, après consultation de la Commission des études ~~si les délais le permettent~~
3. En cours d'année, les modifications au calendrier scolaire qui entraînent un report de la date de fin de session sont effectuées par le comité exécutif, après consultation de la Commission des études ~~si les délais le permettent~~

Il est proposé par Dominique Boisvert, appuyé par Étienne Raymond,
de donner le mandat à l'exécutif de demander la modification au Règlement sur le calendrier scolaire basée sur le libellé présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Questions diverses

Aucune question diverse.

15. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 13 h 54.

Chantal Lamarre
Secrétaire d'assemblée

Mélisande Fortin-Boisvert
Présidente d'assemblée